



Bulletin de préconisation n°14 du 22/08/25

Réalisé par le :



EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 20, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Graud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2025>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Olives de table

Dans certains secteurs, la récolte des olives de table approche. Soyez vigilant sur les Délais Avant Récolte (DAR) des produits phytosanitaires utilisés.



Irrigation

Les irrigations sont en cours sur la majorité du bassin oléicole.

Pour optimiser la gestion hydrique de vos vergers, vous pouvez consulter les bulletins [Eau'live 2025](#), disponibles sur le site de France Olive, ou abonnez-vous gratuitement à la [lettre d'informations](#).



Mouche de l'olive



D'après le [BSV n°14](#), une augmentation des dégâts (trous de sortie et dalmaticose) est observée sur les parcelles non protégées ou dont le renouvellement des barrières minérales n'a pas été optimal.

Les captures sont en augmentation sur une grande partie du bassin oléicole.

Le risque est **modéré à fort**.

Au vu des fortes pressions de mouche, soyez vigilant sur le renouvellement et le positionnement de vos mesures de lutte. N'oubliez pas de suivre vos pièges et de surveiller les dégâts sur vos fruits. Ne relâcher votre vigilance !



Oeil de paon et cercosporiose

D'après le [BSV n°14](#), des nouvelles sorties de symptômes de cercosporiose sont observées (plaines héraultaises et gardoises, secteurs varois) et également des nouvelles sorties d'œil de paon (moyenne vallée de la Durance, plateau de Valensole). Au vu des précipitations annoncées, le risque est **modéré à fort** pour les contaminations à l'œil de paon et **fort** pour les contaminations à la cercosporiose.

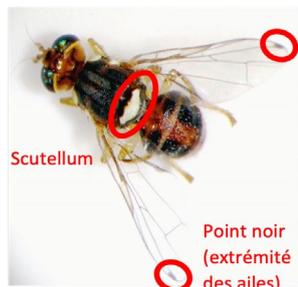
InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Travaux financés par l'Union européenne, FranceAgriMer et France Olive Production.





Mouche de l'olive



Les piqûres de mouche altèrent la qualité des fruits et peuvent également provoquer leur chute de manière prématurée. De plus, cela favorise l'apparition de la dalmaticose, une maladie fongique pouvant causer des pertes de récoltes importantes et une dégradation de la qualité des fruits.

Pour plus d'informations sur la biologie et la gestion de la mouche de l'olive, vous pouvez consulter le [BSV n°14](#) ou la page web [Mouche de l'olive - FRANCE OLIVE](#).

Observations

D'après le [BSV n°14](#), les niveaux de captures sont variables selon les territoires et la conduite des parcelles observées.

Globalement :

- Les captures sont stables dans les Corbières et le sillon audois ;
- Les captures diminuent mais les mouches sont encore bien présentes dans le Nyonsais, les coteaux et les massifs au nord et à l'est de l'étang de Berre, du Tricastin à l'est du Luberon ;
- Les captures augmentent dans les différentes zones varoises, les Pyrénées-orientales, le plateau de Valensole, la moyenne vallée de la Durance, sur le littoral des massifs à l'est de l'étang de Berre.

Attention, l'activité des mouches est encore importante sur une grande partie du bassin oléicole français et pourrait repartir à la hausse rapidement, selon nos données de piégeage.

Les dégâts observés (en particulier la dalmaticose) sont en augmentation sur les parcelles où le renouvellement des barrières minérales n'a pas été optimal sur les secteurs suivants : moyenne vallée de la Durance, plateau de Valensole, nyonsais, zones varoises, Pyrénées-orientales, secteurs du Tricastin à l'est du Luberon.

Les niveaux de piégeage de cette année sont globalement plus élevés que ceux observés l'année dernière à la même période. Ils augmentent globalement sur la majorité des secteurs par rapport à la semaine précédente.

Les niveaux de captures actuels montrent globalement une activité de la mouche de l'olive moyenne à forte.

[La carte de précocité](#) peut vous aider à estimer le risque mouche en début de saison : plus le niveau de précocité est élevé, plus l'émergence des adultes de la mouche de l'olive sera théoriquement précoce. Par ailleurs, plus la zone est précoce, plus le nombre de générations par saison peut être important. Cette carte a été réalisée par le CRIIAM Sud en partenariat avec les techniciens olive et le SRAL PACA.

Application Oléiculteur

Pour vous aider, il est également possible de consulter la carte de piégeage mouche de l'application « Oléiculteur » sur laquelle s'affiche le nombre de captures par jour. Ces données sont issues des relevés de pièges positionnés à proximité de chez vous. Les valeurs affichées sur la carte sont issues d'une moyenne de captures de plusieurs pièges. Ces données indiquent donc une tendance territoriale et non parcellaire.

Les renseignements liés à l'application (installation) peuvent être consultés sur le lien suivant : [Application Oléiculteur](#). Ensuite, vous pouvez choisir votre bioagresseur (Mouche de l'olive dans notre cas) et sélectionner votre rayon de recherche.

Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte (publiée dans le BSV), nous vous invitons à créer votre exploitation et vos parcelles puis à y saisir vos observations. France Olive vous remercie pour votre précieuse contribution.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Évaluation du risque

Les relevés de vos pièges de suivi de population vous donnent des indications de la situation sur votre verger. Ces derniers vous aiguillent dans la mesure du risque et le positionnement des stratégies de lutte. Il est aussi utile d'évaluer les dégâts (piques, trous de sortie, dalmaticose).

Préconisations et stratégies de lutte

Au vu des fortes pressions de mouche, soyez vigilant sur le renouvellement et le positionnement de vos mesures de lutte. Nous sommes dans une période propice au développement de la dalmaticose. Lutter contre les dégâts de mouche au moyen de barrières minérales, c'est aussi lutter contre les risques de cette maladie.

Ne relâchez pas votre vigilance !

Si vous optez pour une stratégie de lutte par :

- Applications de barrières minérales : pensez à renouveler vos applications en cas d'érosion par le vent ou de lessivage par les pluies ;
- Piégeage alimentaire : les pièges doivent être en place.

Avant tout renouvellement d'insecticides ou de barrières minérales (ARGI JARDIN), vérifiez les Délais Avant Récolte (DAR) des produits.

BARRIÈRES MINÉRALES					
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Délai Avant Récolte	Remarque
ARGI JARDIN FRUCTIFIA	Argile kaolinite calcinée (kaolin) 99%	3 g/m ² (30kg/ha)	6	28 jours	Renouvellement en fonction de l'augmentation du calibre des fruits, du lessivage par les précipitations (20 mm) et de l'érosion par le vent.

Pour plus d'informations, consultez le [cahier de l'oléiculteur 2025](#).



Maladies du feuillage

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°14](#), de nouvelles sorties de symptômes de cercosporiose sont observées dans les plaines héraultaises et gardoises, dans les zones varoises.

De nouvelles sorties de symptômes d'œil de paon sont observées dans la moyenne vallée de la Durance et sur le plateau de Valensole.

Des épisodes pluvio-orageux sont annoncés sur l'ensemble du bassin oléicole français.

Le risque est **modéré à fort** pour les contaminations à l'œil de paon et **fort** pour les contaminations à la cercosporiose.

L'augmentation de la fréquence des épisodes pluvieux et la légère baisse des températures vont rendre les conditions favorables aux maladies du feuillage. Nous rentrons dans une nouvelle période à risque. **Restez vigilant sur le renouvellement de vos protections si ces dernières sont lessivées ou ne sont plus efficaces.**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Préconisations

Pensez à protéger vos vergers en amont des contaminations : anticipez les épisodes pluvio-orageux annoncés qui pourront être source de contamination.

Pour vous aider, vous pouvez utiliser le modèle de prédiction des contaminations à l'œil de paon sur vos parcelles sur l'application Oléiculteur téléchargeable ici : <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter [l'Infolive n°1](#) et le [Cahier de l'oléiculteur 2025](#).